

**PROCÈS VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 OCTOBRE 2024**

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 15
- Présents : 14
- Votants : 15

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept octobre, le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-MARTIN-DE-SANZAY**, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la présidence de Madame **Valérie GUIDAL**, Maire.

Date de convocation : 09 octobre 2024

**PRESENTS : Mme GUIDAL Valérie, M. DECESVRE Thierry, Mme BOISNIER Françoise, M. BOUHABEN Michel, M. BUROT Pascal, Mme DORIZON Betty, Mme MICHAUT Bernadette M. AIRAULT Stéphane, Mme MONORY Myriam, M. FALOURD Claude, M. LE STRAT Yann, Mme CHARETIER Jeanne, Mme JANNETEAU Lysiane, M. SCHWAN Charles-Edouard,**

**ABSENTE EXCUSEE : Mme BREJEON Gaëlle, qui a donné procuration à Mme MICHAUT Bernadette.**

Secrétaire de séance : **M. AIRAULT Stéphane**

---

**Objet : Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 juillet 2024**

Le Conseil Municipal **approuve**.

---

**Objet : Aire d'accueil des camping-cars**

Madame la Maire rappelle le projet validé lors des précédentes réunions et expose qu'il convient maintenant, de valider divers éléments pour finaliser le dossier :

- acceptation du devis de terrassement actualisé, pour un montant de 5795.00 € HT – 6954.00 € TTC,
- souscription d'un contrat d'abonnement pour l'utilisation des services liés aux paiements électroniques : contrat SOFT 89.00 € HT / mois
- ouverture d'une ligne ADSL ou fibre,
- validation des divers tarifs : ticket journalier pour la pêche, accès à l'aire de camping-car, raccordement aux bornes électriques, raccordement au réseau d'eau, taxe de séjour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **valide** le devis de terrassement pour un montant de 6 954,00 € TTC.
- **donne pouvoir** à Madame la Maire pour signer le contrat d'abonnement aux services SOFT proposé par la Société AIRES SERVICES,
- **donne tout pouvoir** à Madame la Maire pour souscrire un abonnement pour un accès internet pour le fonctionnement de ce nouvel équipement,
- **vote les tarifs** des divers services qui seront accessibles à partir de la borne d'accès :

Accès à l'aire de camping-car	6.00 € / jour
Raccordement électrique	4.00 € / jour
Raccordement eau potable	2.00 € / jour
Taxe de séjour	0.40 € / jour
Ticket de pêche	6.00 € / jour

---

**Objet : Travaux salle NERIKA**

Madame la Maire rappelle que ce dossier avait été présenté et validé lors de la précédente réunion. Elle précise que les travaux de couvertures sont programmés à partir de la semaine 47. Quant aux travaux complémentaires : réfection du plafond et isolation, chauffage et éclairage, de nouvelles propositions sont présentées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **valide l'offre présentée par la Sté AR MENUISERIE** pour les travaux de réfection des plafonds et d'isolation pour un montant de 9 720,43 € HT,
  - **valide le devis de remplacement des luminaires et de 4 radiateurs** électriques présenté par l'entreprise Wilfried LEPROUX pour un montant de 3 561.64 €.
- 

**Objet : Apurement du compte 165 – dépôts et cautionnement**

Madame la Maire informe l'assemblée que le Service de Gestion Comptable a présenté un état des cautions reçues, enregistrées en comptabilité pour un montant de 10 773.64 €.

Parmi celles-ci, certaines concernent les locataires en place pour un montant de 3 582.82 €.

Le solde peut être réparti en 3 catégories :

- cautions qu'il a lieu de rembourser	631.61 €
- cautions qui seront à imputer sur des sommes restant dues	2 672.46 €
- cautions à intégrer en recettes exceptionnelles (locataires partis sans laisser de coordonnées)	3 886.75 €

Afin de mettre à jour ce compte, il est proposé :

- de rembourser les cautions aux locataires partis, et pour lesquels aucune somme ne reste due,
- d'imputer les cautions sur les sommes restant à payer pour les locataires ayant un reste à charge,
- de solder les cautions pour lesquelles les locataires sont partis sans laisser de coordonnées.

Mme la Maire **est autorisée** à émettre les écritures comptables relatives à cette opération :

Mandat au 165	7 190.82 €
Titre au 75888	3 885.75 €

---

**Objet : Décision modificative**

Après avoir présenté un état des consommations budgétaires, il est proposé divers ajustements :

Section de fonctionnement	+ 56 300 €
Section d'Investissement	+ 12 100 €

<b>Dépenses de Fonctionnement</b>		<b>+56 300</b>
<b>011 Charges à Caractère Général</b>	<b>15 500</b>	
60622 carburant	1000	
60633 fournit de voirie	1000	
615231 voiries	5000	
61551 matériel roulant	5000	
618 divers	2000	
625 déplacements, missions	500	
626 frais postaux télécom	500	
6284 redevances pour services rendus	500	
<b>012 Charges de personnel</b>	<b>30 000</b>	
6413 personnel non titulaire	20000	
6450 Charges sécu soc et prévoyance	10000	
<b>014 Atténuations de produits</b>	<b>700</b>	
7392221 fonds péréq ress intercom	700	
<b>023 Virement à invest</b>	<b>10 100</b>	
<b>Recettes de fonctionnement</b>		<b>+56 300</b>
<b>013 Atténuation de charges</b>	<b>14 000</b>	
6419 remb rémunération personnel	14 000	
<b>73 Impôts et taxes</b>	<b>15 000</b>	
7311 impôts directs locaux	14 000	
732221 fds péréq ressources interco	1 000	
<b>74 Dotations Subventions</b>	<b>11 500</b>	
741121 DSR	10 000	
744 FCTVA	1 500	
<b>75 Autres produits de gestion courante</b>	<b>15 800</b>	
752 revenu immeubles	12 000	
75888 produits divers	3 800	
<b>Dépenses d'investissement</b>		<b>+12 100</b>
<b>16 emprunts et dettes</b>	<b>4 000</b>	
165 dépôts et cautionnements	4 000	
<b>21 immobilisations corporelles</b>	<b>8 100</b>	
2183 matériel informatique 2800		
2132 bâtiments privés	5 300	
<b>Recettes d'investissement</b>		<b>+12 100</b>
<b>021 Virement de Fonctionnement</b>	<b>10 100</b>	
<b>13 Subventions d'investissement</b>	<b>2 000</b>	
13251 GFP de rattachement 2000		

Le Conseil Municipal **approuve** à l'unanimité la proposition telle que présentée.

**Objet : Rapports annuels de la CCT**

Par délibérations en date du 01 octobre 2023, le Conseil Communautaire a adopté :

- Le rapport annuel d'activité 2023 de la Communauté de Communes du Thouarsais,

- le rapport annuel 2023, sur le prix et la qualité du Service Public de l'assainissement collectif,
- le rapport annuel 2023, sur le prix et la qualité du Service Public de l'assainissement non collectif,
- le rapport annuel 2023, sur le prix et la qualité du Service Public d'élimination des déchets ménagers et assimilés,
- le rapport annuel 2023 du Service Public de l'eau potable du Syndicat du Val de Loire.

Conformément à la Loi, ces rapports sont présentés aux Conseils Municipaux et sont à leur disposition au secrétariat de la Mairie.

---

### **Objet : Communauté de Communes du Thouarsais – Programme Local de l'Habitat**

L'élaboration de ce premier Programme Local de l'Habitat (PLH) à l'échelle du Thouarsais constitue l'outil de définition et de mise en œuvre de la politique de l'habitat à l'échelle de la CCT. Elle a été voulue au plus près du territoire, en co-construction avec les maires et les acteurs locaux de l'habitat pour porter un véritable projet partagé.

Le projet de PLH comprend trois documents :

#### Le diagnostic :

Le diagnostic reprend le fonctionnement du marché local du logement et du foncier, ainsi que les situations d'hébergement et les conditions d'habitat sur le territoire.

#### Les orientations :

Les enjeux du PLH ont été retranscrits en quatre orientations, elles-mêmes déclinées en plusieurs axes :

#### **Orientation 1 : Maîtriser et réorienter la production de logements pour mieux accompagner le parcours résidentiel des ménages et répondre à leurs besoins**

Adapter les rythmes de production et privilégier la complémentarité de l'offre

Accompagner et maîtriser la construction neuve, pour une meilleure gestion du stock de terrains à bâtir

Favoriser la production de logements dans le tissu existant

Consolider la production locative sociale et axer le développement vers les produits répondant à la demande locale

Proposer des conditions favorables pour accueillir et/ou maintenir des jeunes ménages

#### **Orientation 2 : Poursuivre la requalification et l'amélioration du parc existant et respectueux de la qualité du cadre de vie**

Lutter contre la précarité énergétique et promouvoir l'éco-rénovation

Amplifier la lutte contre les logements indignes et très dégradés sur le territoire

Réduire le nombre de logements vacants

#### **Orientation 3 : Développer un habitat solidaire pour apporter des réponses adaptées aux besoins spécifiques**

Proposer une offre de logements adaptée à la perte d'autonomie des habitants du territoire

Développer une offre de logements répondant aux attentes des jeunes

Répondre aux besoins des ménages en difficulté d'accès ou de maintien dans le logement en lien avec le Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALHPD)

Répondre aux besoins d'accueil et d'habitat des gens du voyage

#### **Orientation 4 : Renforcer la gouvernance de la politique locale de l'habitat avec la CCT comme « autorité pilote »**

Piloter et animer la politique de l'habitat

Mettre en place un observatoire de l'habitat et du foncier

Informier et communiquer sur la politique de l'habitat

### Le programme d'actions :

Les orientations se déclinent en 17 actions opérationnelles à mettre en œuvre au cours des 6 prochaines années.

**Vu** l'article L. 5216-5 du Code général des collectivités territoriales.

**Vu** les articles L. 302-1 et suivants et R. 302-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation.

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 janvier 2020 portant sur le lancement de l'élaboration du Programme Local de l'Habitat intercommunal.

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire en date du 10 septembre 2024 portant arrêt du projet de Programme Local de l'Habitat intercommunal.

**Vu** le projet de PLH 2025-2030 de la Communauté de Communes du Thouarsais reçu le 17 septembre 2024, ci-annexé

**Vu** le courriel de la Communauté de Communes du Thouarsais du 17 septembre 2024, sollicitant l'avis de chaque conseil municipal des communes membres de l'EPCI, sur le projet de PLH arrêté, conformément à l'article R302-9 du Code de la construction et de l'habitation.

**Considérant** que la commune est tenue de formuler un avis sur le projet de PLH 2025-2030 arrêté par la Communauté de Communes du Thouarsais en date du 10 septembre 2024, dans un délai de deux mois suivant la transmission du dossier, soit avant le 17 novembre 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'émettre un avis favorable au projet de Programme Local de l'Habitat 2025-2030 de la Communauté de Communes du Thouarsais

D'autoriser Madame la Maire à transmettre cet avis à la Communauté de Communes du Thouarsais

D'autoriser Madame la Maire à signer toutes pièces et documents et à prendre toutes dispositions nécessaires relatives à cette délibération

### **Décision du Conseil Municipal**

- le Programme Local de l'Habitat 2025 – 2030 de la CCT est **approuvé** à l'unanimité,
- Madame la Maire est chargée de transmettre cet avis aux services de la CCT,
- Madame la Maire est autorisée à signer toutes les pièces et documents relatifs à ce dossier.

---

### **Objet : Assurance statutaire – résiliation à titre conservatoire du contrat en cours**

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que par courrier LRAR en date du 25 septembre 2024 GROUPAMA nous a informés de la résiliation à titre conservatoire de notre contrat d'assurance statutaire.

La chargée d'affaires sur le Département a été contactée pour étudier les solutions envisageables et a remis une offre tarifaire de GROUPAMA le 17 octobre :

Nouveau taux pour les agents CNRACL : 8.98 % avec une franchise de 30 jours et une indemnisation à 60 % au lieu de 6.45 % en 2024 (franchise de 10 jours et indemnisation à 80%).

Le Conseil Municipal prend acte de cette résiliation du contrat et charge Madame la Maire, avant d'accepter les nouvelles conditions contractuelles proposées, de prendre contact avec le Centre de Gestion des Deux-Sèvres afin de savoir s'il est possible de se rattacher au contrat groupe souscrit en 2023 et dans l'affirmative, d'en connaître les conditions.

Le sujet sera examiné lors de la prochaine réunion.

---

**Objet : Contrat de prévoyance : Avenant à la convention de participation**

Il est rappelé que la Commune a adhéré à la convention de participation Prévoyance « maintien de salaire » auprès de la MNT par l'intermédiaire du Centre de Gestion.

En raison de l'accroissement du nombre et de la durée des arrêts de travail, la MNT constate une forte augmentation des compléments de salaire versés aux adhérents et l'a conduit à faire évoluer les taux de cotisation à compter du 1er janvier 2025.

À cet effet, il est proposé de signer l'avenant n°2 au contrat de prévoyance collective.

D'autre part, Madame la Maire informe l'assemblée qu'en application des dispositions du décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement, le montant minimum de la participation mensuelle des employeurs ne peut pas être inférieur à 20% du montant de référence, fixé à 35 euros, par agent, à compter du 01 janvier 2025.

Il est rappelé qu'actuellement la participation mensuelle a été fixée à 5 euros.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **autorise** Madame la Maire à signer l'avenant n°2,
- **donne pouvoir** à Madame la Maire pour saisir le Comité Social Territorial sur l'augmentation de la participation employeur de 5 à 7 euros par agent.

---

**Objet : Vallée du Thouet**

Madame la Maire informe l'assemblée qu'elle a reçu le rapport annuel d'activités 2023 du SMVT, ainsi que le rapport annuel de la CLE du SAGE Thouet en 2023, validé en séance plénière du 09 octobre.

Conformément à la Loi, ces rapports sont présentés aux Conseils Municipaux et sont à leur disposition au secrétariat de la Mairie.

---

**Objet : Traversée de PASSAY**

Monsieur Thierry DECESVRE expose être en attente de la date d'intervention pour les travaux de sécurisation de la traversée de PASSAY.

Pour rappel, le projet avait été validé lors de la réunion du 25 octobre 2023 et son plan de financement le 23 mai 2024.

---

**Objet : Réseau eaux pluviales au LUC**

Madame la Maire rappelle que lors de la réunion du Conseil Municipal du 25/10/2023, un programme de travaux avait été validé, dans le cadre de l'aménagement du réseau d'eaux pluviales au village LE LUC, route du Clos de la Coste.

L'opération est prévue avant la fin de ce mois.

---

**Objet : Logements communaux**

- **8 Rue du Thouet** : Rendez-vous programmé avec l'entreprise MAUPIN mercredi 23 octobre, pour la réalisation d'une étude pour l'isolation extérieure.
- **23 Place Jean-Louis Noël** : Les travaux de réfection des peintures et revêtements de sol pourront être réalisés en régie.

La Sté Théodore Peintures a chiffré la fourniture des matériaux à 2957.09 € TTC.

---

**Objet : Salle des fêtes de La Ballastière**

Madame la Maire rappelle que suite au sinistre subi à la salle des fêtes de La Ballastière, le dossier d'assurance est toujours en cours.

---

**Objet : Peupleraies**

M. Thierry DECESVRE informe l'assemblée de la réception de notification d'une subvention d'un montant de 6 748.57 €, pour un plafond de dépenses fixé à 16 870.49 €.

Il est précisé que seuls les travaux préparatoires (10 000.00 € HT) sont éligibles à cette subvention. La fourniture des plants, la plantation à la tarière et la fourniture de protections (9 200.00 €), sont exclues du dispositif.

---

**Objet : Restaurant : travaux à programmer**

Madame la Maire expose que le mur de soutien de la charpente du préau dans la cour du restaurant présente des fissures importantes et qu'en raison des pluies importantes de ces derniers temps, s'est partiellement effondré.

Il y a lieu d'intervenir afin de consolider les appuis de la charpente, car un effondrement total risquerait d'endommager le bâtiment voisin jouxtant la propriété communale.

L'entreprise ABC Maçonnerie a chiffré des travaux de consolidation de la charpente du préau, par la réalisation d'embochements sur les piliers du préau, la pose d'un IPN et la réalisation de 3 chandelles pour soutenir les poutres de la toiture :

Montant des travaux	4 400.00 € HT	5 280.00 € TTC.
---------------------	---------------	-----------------

Il est précisé que ces travaux pourraient faire l'objet d'une aide financière de la Communauté de Communes du Thouarsais, dans le cadre des fonds de concours 2024-2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **accepte** le devis de la Sté ABC Maçonnerie et donne pouvoir à Madame la Maire pour commander les travaux,

- **valide** le plan de financement de cette opération :

Fonds de concours de la CCT 50 %	2 200.00 €
Autofinancement	2 200.00 €

- **donne pouvoir** à Madame la Maire pour déposer une demande de fonds de concours à la CCT et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

---

**Objet : Groupe Scolaire : Point Rentrée**

Mme Françoise BOISNIER précise que le Groupe Scolaire accueille 92 élèves.

4 enfants supplémentaires devraient faire leur rentrée dans le courant de l'année scolaire 2024-2025.

---

**Objet : Enfance-Jeunesse – Projet Educatif Du Territoire (PEDT) de la Commune**

Rapporteur : Mme BOISNIER

L'article L.227-4 du code de l'action sociale et des familles précise qu'un accueil collectif de mineurs se définit avant tout par son caractère éducatif, celui-ci se formalise à travers le projet éducatif (document élaboré par l'organisateur de l'accueil et défini aux articles R.227-23 et 24 du même code).

La Commune de Saint-Martin-de-Sanzay organisant des accueils collectifs de mineurs sur les temps périscolaires (avant et après la classe ainsi que le mercredi) et extrascolaires (vacances) doit satisfaire à cette obligation.

Le projet éducatif définit les priorités, les principes et les objectifs éducatifs, il traduit l'engagement de la collectivité. Ce projet est le socle sur lequel les acteurs s'appuient pour mettre en place la politique Education - Jeunesse.

La durée d'un projet éducatif est prévue pour trois ans. N'ayant plus de projet éducatif depuis 2018 le Conseil Municipal propose de procéder à la rédaction d'un nouveau projet éducatif.

Le projet éducatif ci-joint s'organise autour des objectifs suivants :

- Favoriser l'accès à la culture, au sport et aux loisirs pour tous les enfants
- Développer le savoir vivre-ensemble et sensibiliser les enfants à l'acceptation de l'autre et de soi
- Sensibiliser et éduquer les enfants aux enjeux de la préservation de l'environnement
- Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap

Ces objectifs sont issus d'une concertation menée dans le cadre des travaux de la commission sport et jeunesse de la Communauté de Communes du Thouarsais afin d'établir une réflexion partagée à l'échelle intercommunale.

Vu l'avis favorable de la Commission Ecole-centre de loisirs du 14 Octobre 2024, Le Conseil Municipal, Oui l'exposé de Mme BOISNIER, Rapporteur,

**À L'UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** le projet éducatif de la commune de Saint-Martin-De-Sanzay ci-joint.
  - **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire ou à l'Élu ayant délégation pour signer les pièces relatives à cette affaire.
- 

**Objet : Voyage scolaire**

Madame la Maire expose qu'elle a été informée par l'association des Parents d'élèves et par l'équipe enseignante, d'un projet de classe de mer, du 14 au 18 avril 2025. Concernant le financement de ce projet, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur une éventuelle participation communale.

Considérant que depuis 2021, la Commune ne verse plus de subvention à l'Association des Classes Transplantées et qu'il était versé 1 € par habitant,

Considérant que le projet concernerait, à ce jour 35 élèves,

Le Conseil Municipal :

- **accepte** de participer au financement de ce voyage scolaire,
  - **vote une aide forfaitaire** de 35 € par enfant et par séjour,
  - charge Madame la Maire d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2025.
- 

**Objet : Défi inter-école contre le gaspillage alimentaire**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'une convention a été signée entre la commune et la Communauté de communes du Thouarsais, pour la participation au défi inter-école contre le gaspillage alimentaire,

Cette action est menée dans le cadre de l'appel à projet « Accompagnement des territoires à la prévention et à la valorisation des déchets », soutenu par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Ce défi mobilise le personnel de restauration ainsi que l'établissement scolaire.

Madame Françoise BOISNIER est l' élu référent pour se projet.

---

**Objet : Aménagement de la Classe des maîtres**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux d'aménagement de la nouvelle classe des maîtres sont terminés.

Il est précisé le coût total des travaux, soit 5 753.19 €.

---

**Objet : Projet Petit Prince**

Les classes de CE2/CM1/CM2 du Groupe Scolaire Joseph Dufournet, participeront l'an prochain à un projet, en partenariat avec le Conservatoire de musiques de Thouars, portant sur l'œuvre le Petit Prince.

Une représentation est programmée à la salle des fêtes de La Ballastière en novembre 2025.

---

**Objet : Supérette : demande de modification de bail**

Monsieur COTTEVERTE, gérant de l'épicerie Le Cellier a contacté madame la Maire, il y a quelques semaines, sollicitant l'accord de la Municipalité afin de pouvoir proposer une location-gérance dans le cadre de la recherche d'un éventuel repreneur de son activité, précisant qu'il pourrait s'agir d'une période préalable à la cession de son fonds de commerce.

Le bail commercial actuel n'autorisant pas cette alternative, une demande de renseignements a été transmise à l'Association des Maires des Deux-Sèvres qui a répondu le 16 septembre dernier.

Les divers éléments de ce dossier seront envoyés à l'ensemble du Conseil Municipal, invité à se prononcer lors de la prochaine séance.

---

**Objet : Location d'un bâtiment communal**

Madame la Maire informe l'assemblée qu'elle a reçu une demande d'installation d'un cabinet d'art-thérapie dans les locaux de l'ancienne agence postale communale, avant son transfert à l'accueil de la Maire. En plus de l'occupation du bureau, la salle communale O. Tirant pourrait également être utilisée pour des activités de groupe.

Il est rappelé qu'en 2014, un cabinet d'orthophoniste avait été implanté dans ce local communal et que le loyer avait été fixé à 250 €, toutes charges comprises.

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **émet un avis favorable** au principe de location de ce local pour l'implantation d'un cabinet d'art-thérapie,
- considérant qu'il s'agit d'une création d'activité, **fixe le loyer** mensuel à 100 € pendant les six premiers mois d'activité, puis à 200 €,
- **fixe le tarif de location de la salle communale**, pour les séances de groupe, à 60 € par jour,
- **donne pouvoir** à Madame la Maire pour signer le contrat de location et toutes les pièces relatives à ce dossier.

---

**Objet : Numérotation de voirie**

Il est demandé au Conseil de valider la création d'une nouvelle adresse pour les bâtiments de l'exploitation agricole de l'EARL LA PRAIRIE, représentée par M et Mme BERNARDIN, implantés sur la parcelle cadastrée YL 89 :

22 Route du Vieux Sanzay.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **valide** cette nouvelle adresse et donne pouvoir à Madame la Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

---

**Objet : Syndicat de la Vallée du Thouet : appel à projet « haltes vélo équipées »**

Madame la Maire présente à l'assemblée un courrier du SMVT en date du 07 août dernier relatif à un appel à projet conduit avec l'appui des Communautés de Communes du Thouarsais et du Pays de Gâtine, auprès des communes traversées par le Thouet à vélo, visant à mettre en place un réseau de haltes vélo équipées sur le circuit de la Vélo-Francette, circuit qui relie Ouistreham à La Rochelle.

Le projet consiste à implanter, de façon uniforme, des abris en bois le long de l'itinéraire ou à proximité immédiate, proposant une accessibilité PMR, une table de pique-nique, des arceaux vélo ainsi que la signalétique.

Le coût d'un équipement est estimé à 7 000 € TTC dont 10 % à la charge de la Commune d'implantation.

Elle informe qu'elle a reçu des membres du comité de pilotage de cette opération, et que de la visite sur site, il ressort que deux emplacements pourraient être retenus : sur le site de La Ballastière et sur la place Jean Louis Noël.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **donne pouvoir** à Madame la Maire pour répondre favorablement à cet appel à projet,
- charge Madame la Maire de proposer l'implantation de deux haltes sur le territoire communal.

---

**Objet : C'est ton projet 2026-2035**

La Communauté de Communes du Thouarsais et ses communes membres se mobilisent afin d'élaborer un nouveau projet de territoire.

Les habitants sont invités à venir partager leur vision du Thouarsais, sur une thématique à choisir parmi 3 : notre environnement et nos ressources territoriales ; nos habitants et notre cadre de vie ; notre tissu économique et nos actifs.

Deux séminaires sont organisés :

- Le 16 octobre de 18h à 20h30, salle René Cassin à MAUZÉ-THOUARSAIS
  - Le 7 novembre 2024 de 18h à 20h30, salle des fêtes de OIRON
-

**Objet : Enquête publique Société SABLIERE DU THOUARSAIS**

L'enquête Publique se déroulera du 28 octobre au 29 novembre.

Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis dès l'ouverture de l'enquête et, au plus tard dans les 15 jours suivant sa clôture.

---

**Objet : Contrat Territorial Thouet 2024-2026**

La cérémonie de signature du CONTRAT TERRITORIAL THOUET 2024-2026, co-porté par la Communauté d'Agglomération Saumur-Val-de-Loire et le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet, aura lieu le mercredi 23 octobre 2024 de 15h à 17h à la salle des fêtes de La Ballastière.

Cet événement se tiendra en présence de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, des Régions Nouvelle Aquitaine et Pays de la Loire, du département de Maine et Loire et des représentants des structures partenaires.

---

**Objet : Avenant au contrat d'assurance**

Madame la Maire présente un avenant au contrat d'assurances :

- Garantie bris de matériel : augmentation du plafond de garantie à 6000 € (2000 € précédemment) : cotisation annuelle de 66.87 € TTC.
  - Garantie matériel informatique : augmentation du plafond de garantie à 8000 € (4000 € précédemment) : cotisation annuelle de 88.21 € TTC.
- 

**Objet : Repas des Aînés**

Le Repas des Aînés est programmé le 7 décembre 2024 à la salle des fêtes de La Ballastière.

Le budget pour son organisation reste identique à celui de l'an dernier. Mme Lysiane JANNETEAU est chargée de solliciter les 2 restaurants de la Commune, pour établir un devis pour le repas.

L'artiste présent l'année dernière n'étant pas disponible à cette date, il convient de rechercher une animation.

---

**Objet : Conseil Communautaire**

Madame la Maire informe l'assemblée de l'organisation d'un Conseil Communautaire à la salle des fêtes de La Ballastière le 2 décembre 2025.

---

Fait et délibéré en Mairie le 17 octobre 2024.

Le Maire, Valérie GUIDAL,

Le secrétaire de séance, Stéphane AIRAULT,